

UN NOUVEAU CRIME OUEUX

A DEERLYK, près Courtrai (Belgique)

UNE FILLETTE DE QUATRE ANS ET DEMI ASSASSINÉE DANS UN CHAMP DE BLÉ

La disparition. -- Les recherches. -- La découverte de l'horrible forfait : Affreux spectacle. -- Descente du Parquet. -- L'enquête

La commune de Deerlyk, qui fut ces temps derniers le théâtre de deux assassinats, vient d'être révolutions à nouveau par la nouvelle d'un horrible forfait qui s'est accompli mardi après-midi sur son territoire.

Vendredi dernier, c'était un nommé Ver-crucy qui tombait d'une subite agression. Et l'on se souvient encore de l'épouvantable crime accompli en odieuses circonstances, qui coûta la vie, il y a quinze jours, à la petite Alice Degrezelle, âgée de 13 ans, dont les parents tiennent une ferme sur la gauche de la châtellenie de Marquette.

Le ou les misérables, auteurs de ce forfait, ne purent être retrouvés.

Mardi, vers une heure de l'après-midi, un crime tout aussi odieux a été perpétré à Deerlyk dans des conditions analogues. Une fillette de 4 ans et demi a été victime d'un ou de plusieurs criminels qui l'ont assassinée.

Ce nouveau malheur, qui vient de frapper une famille de la commune, a jeté, comme bien l'on pense, la consternation dans la région, déjà si éprouvée.

La maison de M. Vanderbeken

est située sur la gauche d'un grand chemin de terre allant vers Courtrai. Ce sentier conduit à la ferme de M. Degrezelle, le père de l'infortunée petite victime du drame du 7 mai. La maison se trouve placée à quatre cents mètres du lieu où l'on découvrit le cadavre de la petite Alice Degrezelle.

M. Vanderbeken, le père de la malheureuse victime du crime que nous allons narer et qui habite la maison dont il s'agit, est garde-chasse des propriétés de M. Haack, d'Harlebeke, le chef-lieu du canton dont fait partie la commune de Deerlyk.

La disparition

Mardi après-midi, Mme Vanderbeken s'était rendue près du fossé longeant la route de l'Etat d'Harlebeke à Caster.

Vers une heure et demie, la petite Anna Vanderbeken, âgée de 4 ans et demi, quitta la maison paternelle, afin d'aller rejoindre sa mère.

L'horrible forfait

Pour y arriver, elle devait longer un bois de sapins. C'est là, probablement, que le ou les assassins étaient réfugiés. C'est là que, l'ayant vue arriver seule et s'étant alors les apercevoir, après l'avoir attendue dans leur cachette, ils se sont précipités sur la jeune petite sans défense, l'auront entraînée bien fa-

ciement dans le champ de blé voisin et, après l'avoir odieusement violente, l'ont étouffée et frappée de coups de couteau jusqu'à ce que l'enfant fût bien morte.

Les recherches

Cependant, la mère retournant chez elle et constatant la disparition inexplicable de la petite Anna, allait s'informer aussitôt auprès des voisins pour savoir si ceux-ci ne l'avaient pas aperçue dans l'après-midi. Tous durent répondre négativement.

Se rappelant le crime d'il y a quinze jours, quelques hommes s'armèrent de gourdins, de fusils et commencèrent immédiatement une battue dans les environs.

Le bois de sapins fut exploré de part en part, ainsi que le champ de blé y attenant, sans qu'on pût rien découvrir de nature à mettre sur la trace de la fillette disparue.

Vers 3 heures, deux gendarmes de la brigade de Courtrai, le maréchal-des-logis chef Cottier et le brigadier Ganquer, vinrent à passer à vélo, précisément chargés de l'enquête sur l'assassinat de la petite Alice Degrezelle.

Sinistre découverte

Mis au courant de la disparition de la petite Anna, les gendarmes se joignirent aux autres personnes pour procéder à la recherche de l'enfant, présentant un nouveau crime.

Il ne se trouva point malheureusement. Remarquable, dans un second champ de blé, situé à une centaine de mètres du bois, la foule produite par le passage d'un homme, le gendarme Ganquer y pénétra à son tour.

A peine avait-il fait cinquante pas au milieu du champ de blé, qu'un affreux spectacle s'offrit à sa vue : la pauvre petite fillette, objet de ses recherches angoissées, gisait là, morte, victime d'odieux bandits qui, ne conservant plus rien d'humain, avaient étouffé une innocente créature de quatre ans 1/2 et, pour l'achever lui avaient porté à la gorge plusieurs coups de couteau.

Le parquet et la gendarmerie prévenus

Le maréchal-des-logis Cottier téléphona immédiatement au parquet et à la gendarmerie et avertit également la police locale.

M. le docteur Isebaert, de Deerlyk fut appelé et fit les premières constatations.

Descente du parquet

Le Parquet, composé de MM. Verhelst,

procureur du Roi, G. X... juge d'instruction, son greffier Rommens et le médecin-légiste Pieters, sont arrivés sur le lieu du crime vers 7 heures.

Ils ont fait transporter le petit cadavre dans une dépendance de la maison commune.

Les indices

Il résulte des renseignements recueillis par la gendarmerie et le parquet que quatre individus ont été vus vers 7 heures de l'après-midi, rôdant autour du bois de sapins et qui, finalement ont pris la direction d'Harlebeke. Ils sont activement recherchés.

La foule sur le lieu du crime

Une foule considérable accourue de Deerlyk et des environs n'a cessé mardi après-midi, de stationner sur le lieu du crime. Si l'auteur de l'abominable forfait avait été arrêté et amené en cet endroit, les gendarmes se fussent trouvés impuissants à le protéger contre la colère de cette foule.

Un Roi Philatéliste

Avant de monter sur le trône le roi Georges V fut un philatéliste convaincu. De très bon heure, le futur souverain du Royaume-Uni avait la passion de collectionner des timbres-poste. Le duc d'York, c'était le titre que le second fils du prince de Galles portait du vivant de son frère aîné le duc de Clarence et de sa grand-mère la reine Victoria, occupait déjà pendant sa jeunesse une place considérable dans ce groupe d'érudits qui ont créé de toutes pièces une nouvelle science. Grâce à ces collectionneurs intrépides qui ne reculent devant aucun sacrifice pour obtenir un spécimen de timbres-postes rare ou pour compléter une série, une passion qui avait tout d'abord fourni matière à tant de railleries a promptement grandi dans l'estime publique. Un passe-temps inoffensif, qui disait-on ne peut savoir qu'à distance, les enfants et à leur enseigner un peu de géographie, est devenu un des plus précieux auxiliaires de la civilisation moderne.

Le philatéliste, décoré d'un nom grec, a été reconnu comme le frère cadet de la numismatique et l'impartialité nous oblige d'ajouter qu'il rend plus de services que sa sœur aînée.

Le futur Georges V fut un des hommes qui contribuèrent le plus à élever à la hauteur d'une science une manie ou plutôt une passion dont le but et le caractère avaient été également méconnus.

En 1896, dit le Chambers's Journal, le duc d'York fut appelé à la présidence de la Société philatélique de Londres, vacante par suite de la mort du comte de Kingston, et depuis qu'il était devenu prince de Galles, il n'avait pas renoncé à ces fonctions. Ce fut sur sa prière que le roi Edouard VII autorisa une société à porter désormais la qualification de Royale.

La collection de l'héritier de la Couronne d'Angleterre ne pouvait peut-être pas rivaliser avec la collection La Renotière ou la collection Taping qui appartient maintenant au British Museum, mais depuis le mois de janvier 1904, elle s'est enrichie d'un spécimen rare et de très grande valeur. Un spécimen n'avait jamais été égalé dans une vente de timbres-poste.

On ne connaît, dit le Chambers's Journal, que vingt-six spécimens de ces timbres célèbres, qui furent tirés à mille exemplaires pour l'Administration des postes.

En 1896, dit le Chambers's Journal, le duc d'York fut appelé à la présidence de la Société philatélique de Londres, vacante par suite de la mort du comte de Kingston, et depuis qu'il était devenu prince de Galles, il n'avait pas renoncé à ces fonctions. Ce fut sur sa prière que le roi Edouard VII autorisa une société à porter désormais la qualification de Royale.

La collection de l'héritier de la Couronne d'Angleterre ne pouvait peut-être pas rivaliser avec la collection La Renotière ou la collection Taping qui appartient maintenant au British Museum, mais depuis le mois de janvier 1904, elle s'est enrichie d'un spécimen rare et de très grande valeur. Un spécimen n'avait jamais été égalé dans une vente de timbres-poste.

On ne connaît, dit le Chambers's Journal, que vingt-six spécimens de ces timbres célèbres, qui furent tirés à mille exemplaires pour l'Administration des postes.

En 1896, dit le Chambers's Journal, le duc d'York fut appelé à la présidence de la Société philatélique de Londres, vacante par suite de la mort du comte de Kingston, et depuis qu'il était devenu prince de Galles, il n'avait pas renoncé à ces fonctions. Ce fut sur sa prière que le roi Edouard VII autorisa une société à porter désormais la qualification de Royale.

tradition des Portes de la Mer Maurice en 1847. La vignette représente un profil de la reine Victoria souriant d'un diadème. Le dessin est, assez primitif et, à défaut d'un graveur de profession, les souvenirs de la colonie furent obligés de s'adresser à un horticulteur.

Les deux premiers timbres de l'île Maurice, datés à Bordeaux, moyennant un prix de deux cents francs, par un commerçant de Bruxelles, avaient été revendus cinq cents francs à M. Filbrick. L'un était bleu, l'autre rouge orange. Un des deux spécimens qui sont au British Museum a coûté dix-huit cent soixante-quinze francs à M. Taping.

Ces prix pouvaient paraître assez élevés, mais rien ne faisait prévoir le chiffre énorme qu'un de ces timbres célèbres allait atteindre à la vente du mois de janvier 1904.

Il est vrai que c'était un spécimen de timbre bleu admirablement conservé. Il était absolument neuf, avec des marges intactes et n'avait pas servi.

Sur une mise à prix de douze mille cinq cents francs, les enchères, dit le Chambers's Journal, s'élevèrent tout de suite, par des bonds rapides, à dix-sept mille cinq cents francs. Il y eut un temps d'arrêt, puis une reprise et le chiffre de vingt-cinq mille francs fut atteint. Un marchand de Londres abandonna la partie à trente mille francs. Deux enchérisseurs restèrent au premier : l'un d'eux s'arrêta à trente-cinq mille francs et le dernier mot resta à son adversaire qui alla jusqu'à trente-six mille deux cent cinquante francs.

Le vainqueur était le mandataire du Prince de Galles. Jamais un timbre-poste n'avait coûté si cher. Le règne qui s'ouvre promet aux philatélistes des séries plus artistiques et plus nombreuses que celles d'Edouard VII et des dernières années de Victoria.

Faits Divers

Une famille empoisonnée par des champignons

Trois morts. Pau, 24 mai. — A Sainte-Engrou, une famille a été empoisonnée par des champignons. Le père et deux enfants sont morts.

Un double meurtre à Tarascon

Tarascon, 24 mai. — Deux femmes, la mère et la fille ont été assassinées cette nuit. Le vol est le mobile du crime.

Naufrage d'un vapeur sur le lac Michigan

DIX-NEUF MORTS. Port Huron (Michigan) 24 mai. — Le vapeur « Frank Goodard » a coulé après une collision avec le vapeur « Bay ». Il y a dix-neuf noyés.

UN GLISSEMENT DE TERRAIN EN SUISSE

Un hameau détruit. Genève, 24 mai. — Un glissement de terrain a détruit le hameau de Fontenay, au bord du lac Léman. Cinq fermes ont été anéanties; cinq cadavres ont été retrouvés sous les ruines. D'autres personnes manquent.

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

De la Lanterne : « Puisque le Gouvernement doit avoir l'attitude qu'il nous promet, nous devons croire qu'il se prononcera sans ambiguës pour la politique de réforme qui a été soutenue jusqu'à ce jour et qu'il ne renoncera à aucun article du programme qu'il a défendu devant le Parlement précédent. »

LES INCIDENTS DE NIMES

Du Paris-Exploitation : « Ces faits exploités, on sait comment, par nos ennemis de l'extérieur, jettent sur notre armée, et par tant, sur notre pays, un discrédit tout à fait préjudiciable. Les journaux francophobes publient que l'armée française a été vaincue, que les Capucins, obéissant à son invitation, mais à peine étail-entré que la femme saisissant une bouteille de liqueur l'en frappa à la tête lui occasionnant une blessure sérieuse. »

UNE SCÈNE SANGLANTE À LILLE

Mardi soir, vers 6 heures 1/2, Félix Decarnin, 33 ans, étant interpellé par une de ses amies, cabaretière, rue des Capucins, obéissant à son invitation, mais à peine étail-entré que la femme saisissant une bouteille de liqueur l'en frappa à la tête lui occasionnant une blessure sérieuse.

CHEZ LES TRAVAILLEURS À LILLE

Le groupe de Lille du Syndicat National des travailleurs des Chemins de Fer, réuni en assemblée extraordinaire, mardi soir, après avoir examiné le cas du garde-frein Dubois, qui a été révoqué, a adopté un ordre du jour décidant d'employer tous les moyens en son pouvoir pour faire réintégrer l'employé à bref délai, et désigna une délégation représentant tous les services qui se rendra auprès de la direction si satisfaction n'était pas donnée.

L'ASSASSINAT DU GENDARME WÉRIÈRE À BROUCQUE

La suite de la déclaration faite au maire de Loucheur, Henri Hoeds, condamné il y a 15 jours, à 20 ans de travaux forcés par la cour d'assises du Nord, comme auteur du meurtre, ne serait pas coupable. Une nouvelle enquête vient en conséquence d'être ouverte par la gendarmerie.

NOUVEAUX INCENDIES À LILLY

— Lundi, vers 10 heures du soir, une écurie et une remise appartenant à M. Barbry, ont été la proie des flammes. Les dégâts s'élevaient à 1,000 francs. — Dans la même nuit, une meule appartenant à M. Carpentier a également été incendiée. Les dégâts s'élevaient pour cet autre incendie à 2,500 fr. On croit qu'il y a malveillance; la gendarmerie de La Bassée a ouvert une enquête.

LE VOL IMPORTANT DE PETITES-SYNTHE

— La gendarmerie vient d'arrêter les nommes Georges Munne, 17 ans, et le jeune Deboux, 15 ans, auteurs du vol de 1,715 francs commis au préjudice des époux Tiram-Jurion. On a retrouvé ce leur possession une somme de 662 francs.

TERRIBLE ACCIDENT AUX MINES DE NÈGUEUX

— Le mineur Alfred Danel, 26 ans, a été écrasé par la chute d'un caillou qui s'était détaché de la voûte. Le malheureux a le bassin fracturé.

NOUVELLES MILITAIRES

— Nominations. — Artillerie. — Le chef armurier de 1re classe Monti, dit de l'artillerie, est classé au 2e dragons; le chef armurier de 2e classe Lelebre, dit de l'artillerie, est classé au 1er dragons; le chef armurier de 3e classe Lelebre, dit de l'artillerie, est classé au 1er dragons; le chef armurier de 3e classe Lelebre, dit de l'artillerie, est classé au 1er dragons.

LES FÊTES DU CENTENAIRE DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE EN RUSSIE

Tsarokoléso, 24 mai. — On a célébré aujourd'hui, en présence de l'empereur, la fête du centenaire de l'École de cavalerie, pour les officiers. Des députations des régiments de cavalerie d'Allemagne, de France, de Bulgarie et d'Italie étaient venues présenter les félicitations des officiers de ces différents pays.

ÉMEUTE DANS UNE VILLE CHINOISE

Sanghai, 24 mai. — Une émeute a eu lieu le 21 mai à Chouan-Chia, à 20 milles au Nord-Ouest de Shang-Sha. Une partie considérable de la ville est brûlée. La situation générale est inquiétante.

Les Journaux de Paris de mercredi matin

Paris, mercredi, 25 mai. — L'Éclair : « Le chronisme, cette doctrine de timidité et d'abaissement qui fabrique d'éternels mécontents, qui dépouille le citoyen armé de toute puissance véritable et rend odieux les moindres devoirs, qui le démorale en prêchant la guerre à l'effort, à l'entraînement, à l'endurance, fabrique d'innombrables peureux. »

La mésaventure d'un magistrat

Paris, 24 mai. — M. Thévenin, juge suppléant au tribunal de Pontoise, se promenait en voiture, en compagnie d'une jeune femme, lorsque mécontent de son cocher il le fit arrêter, place de la Trinité. Le compteur marquait 1 fr 25. M. Thévenin tendit au

Le Congrès de la Fédération du Nord

DES Syndicats de Débitants de Boissons A ROUBAIX

Les séances du Congrès. -- Une discussion entre le citoyen Jules Guesde, député de Roubaix, et M. Girardin, président d'honneur de la Fédération Nationale. La conférence du soir

Pureur, conseiller d'arrondissement et Noyelle, conseiller municipal de Roubaix. M. Delannoy remercie ensuite les divers syndicats du Nord, d'avoir envoyé des délégués et aussi les syndicats extra-régionaux, de Meaux, Vichy, Anancy, Béthune et Viré, qui ont tenu à être représentés.

Puis il donne lecture de son rapport sur la situation et les revendications de la Fédération. La Fédération compte actuellement 6,000 membres, elle continuera, dit-il, à aller à la bataille en gardant sa place d'avant-garde. Quant aux revendications, il en énumère 17, sur chacune desquelles il donne quelques explications.

LA SUPPRESSION DE LA LICENCE

Cette suppression retera la grande revendication de la Fédération. Dans la dernière Chambre, la licence n'a été maintenue que par une majorité de 28 voix. « Nous comptons spécialement sur notre collègue Dublet, dit le rapporteur, pour pousser les Parlementaires. »

LA LIMITATION DES DÉBITS

Cette limitation, déclare le rapporteur mettrait les débitants sous la coupe des maires ou des préfets qui ne manqueraient pas de favoriser leurs amis politiques. C'est donc au nom de la liberté que nous repoussons la limitation.

LES TAXES D'OUVERTURE

Ces taxes seraient un nouveau moyen pour les brasseries de tenir sous leur coupe les cabaretiers, ils feraient l'usage de cette taxe qu'on prévoit égale à 1 an de loyer, et toute sa vie, le cabaretier serait lié au brasseur.

LES BAUX LEONINS

M. Delannoy dit que cette revendication est une de celles qui sera réclamée le plus impérieusement après la suppression de la licence. Le cabaretier tenu au brasseur, dit-il, en devient la proie. C'est une véritable Traite des Blancs.

LA PROPRIÉTÉ DE L'ACHALANDAGE

La Fédération demande qu'une loi intervienne pour permettre aux cabaretiers tenus au brasseur de céder leur clientèle et leur fonds de commerce. Le brasseur souvent empêche cette cession en n'acceptant pas l'achalandage; ou bien il faudrait que le brasseur donne une indemnité pour la plus value donnée à la propriété par le travail du tenancier.

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL

La Fédération se déclare nettement hostile à ce monopole. Ce serait faire des débitants

LA GREVÉ DES TERRASSIERS À DUNKERQUE

Mardi, les derniers terrassiers en greve ont voté, au nombre de 200, la reprise du travail.

UN CAS D'INSOLATION À CAUDRY

Lundi soir, vers cinq heures, le nommé François Ladrière, a été frappé d'insolation, se trouvant rue de Valenciennes. Il a été reconduit à son domicile sans avoir repris connaissance.

UNE NOYÉE À JEMONT

Le cadavre de la Sambre le cadavre du sieur Léonard Emile, 55 ans, disparu depuis le 8 mai, a été retrouvé en greve ont voté, au nombre de 200, la reprise du travail.

UNE CHUTE GRAVE À AÏRES

M. Marcel Lepout, 55 ans, charpentier, est tombé du toit d'une maison en construction, d'une hauteur de neuf mètres. M. Lepout fut relevé les moelles tuées et se plaignait de douleurs internes.

LES COURSES À SAINT-OUP

Saint-Oup, 24 mai. — (Par dépêche) — Voici les résultats des courses : (Steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr., 2,800 m.) : 1er, Duc de Ferrare, à M. E. Dieboux, pes. 31,00; 2e, pl. 15,50; 3e, pl. 10,00; 4e, pl. 7,50; 5e, pl. 5,00; 6e, pl. 2,50; 7e, pl. 1,00; 8e, pl. 0,50; 9e, pl. 0,25; 10e, pl. 0,10; 11e, pl. 0,05; 12e, pl. 0,02; 13e, pl. 0,01; 14e, pl. 0,005; 15e, pl. 0,002; 16e, pl. 0,001; 17e, pl. 0,0005; 18e, pl. 0,0002; 19e, pl. 0,0001; 20e, pl. 0,00005.

LES COURSES À SAINT-OUP

Saint-Oup, 24 mai. — (Par dépêche) — Voici les résultats des courses : (Steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr., 2,800 m.) : 1er, Duc de Ferrare, à M. E. Dieboux, pes. 31,00; 2e, pl. 15,50; 3e, pl. 10,00; 4e, pl. 7,50; 5e, pl. 5,00; 6e, pl. 2,50; 7e, pl. 1,00; 8e, pl. 0,50; 9e, pl. 0,25; 10e, pl. 0,10; 11e, pl. 0,05; 12e, pl. 0,02; 13e, pl. 0,01; 14e, pl. 0,005; 15e, pl. 0,002; 16e, pl. 0,001; 17e, pl. 0,0005; 18e, pl. 0,0002; 19e, pl. 0,0001; 20e, pl. 0,00005.

LES COURSES À SAINT-OUP

Saint-Oup, 24 mai. — (Par dépêche) — Voici les résultats des courses : (Steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr., 2,800 m.) : 1er, Duc de Ferrare, à M. E. Dieboux, pes. 31,00; 2e, pl. 15,50; 3e, pl. 10,00; 4e, pl. 7,50; 5e, pl. 5,00; 6e, pl. 2,50; 7e, pl. 1,00; 8e, pl. 0,50; 9e, pl. 0,25; 10e, pl. 0,10; 11e, pl. 0,05; 12e, pl. 0,02; 13e, pl. 0,01; 14e, pl. 0,005; 15e, pl. 0,002; 16e, pl. 0,001; 17e, pl. 0,0005; 18e, pl. 0,0002; 19e, pl. 0,0001; 20e, pl. 0,00005.

LES COURSES À SAINT-OUP

Saint-Oup, 24 mai. — (Par dépêche) — Voici les résultats des courses : (Steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr., 2,800 m.) : 1er, Duc de Ferrare, à M. E. Dieboux, pes. 31,00; 2e, pl. 15,50; 3e, pl. 10,00; 4e, pl. 7,50; 5e, pl. 5,00; 6e, pl. 2,50; 7e, pl. 1,00; 8e, pl. 0,50; 9e, pl. 0,25; 10e, pl. 0,10; 11e, pl. 0,05; 12e, pl. 0,02; 13e, pl. 0,01; 14e, pl. 0,005; 15e, pl. 0,002; 16e, pl. 0,001; 17e, pl. 0,0005; 18e, pl. 0,0002; 19e, pl. 0,0001; 20e, pl. 0,00005.

LES COURSES À SAINT-OUP

Saint-Oup, 24 mai. — (Par dépêche) — Voici les résultats des courses : (Steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr., 2,800 m.) : 1er, Duc de Ferrare, à M. E. Dieboux, pes. 31,00; 2e, pl. 15,50; 3e, pl. 10,00; 4e, pl. 7,50; 5e, pl. 5,00; 6e, pl. 2,50; 7e, pl. 1,00; 8e, pl. 0,50; 9e, pl. 0,25; 10e, pl. 0,10; 11e, pl. 0,05; 12e, pl. 0,02; 13e, pl. 0,01; 14e, pl. 0,005; 15e, pl. 0,002; 16e, pl. 0,001; 17e, pl. 0,0005; 18e, pl. 0,0002; 19e, pl. 0,0001; 20e, pl. 0,00005.

LES COURSES À SAINT-OUP

Saint-Oup, 24 mai. — (Par dépêche) — Voici les résultats des courses : (Steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr., 2,800 m.) : 1er, Duc de Ferrare, à M. E. Dieboux, pes. 31,00; 2e, pl. 15,50; 3e, pl. 10,00; 4e, pl. 7,50; 5e, pl. 5,00; 6e, pl. 2,50; 7e, pl. 1,00; 8e, pl. 0,50; 9e, pl. 0,25; 10e, pl. 0,10; 11e, pl. 0,05; 12e, pl. 0,02; 13e, pl. 0,01; 14e, pl. 0,005; 15e, pl. 0,002; 16e, pl. 0,001; 17e, pl. 0,0005; 18e, pl. 0,0002; 19e, pl. 0,0001; 20e, pl. 0,00005.

LES COURSES À SAINT-OUP

Saint-Oup, 24 mai. — (Par dépêche) — Voici les résultats des courses : (Steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr., 2,800 m.) : 1er, Duc de Ferrare, à M. E. Dieboux, pes. 31,00; 2e, pl. 15,50; 3e, pl. 10,00; 4e, pl. 7,50; 5e, pl. 5,00; 6e, pl. 2,50; 7e, pl. 1,00; 8e, pl. 0,50; 9e, pl. 0,25; 10e, pl. 0,10; 11e, pl. 0,05; 12e, pl. 0,02; 13e, pl. 0,01; 14e, pl. 0,005; 15e, pl. 0,002; 16e, pl. 0,001; 17e, pl. 0,0005; 18e, pl. 0,0002; 19e, pl. 0,0001; 20e, pl. 0,00005.

LES COURSES À SAINT-OUP

Saint-Oup, 24 mai. — (Par dépêche) — Voici les résultats des courses : (Steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr., 2,800 m.) : 1er, Duc de Ferrare, à M. E. Dieboux, pes. 31,00; 2e, pl. 15,50; 3e, pl. 10,00; 4e, pl. 7,50; 5e, pl. 5,00; 6e, pl. 2,50; 7e, pl. 1,00; 8e, pl. 0,50; 9e, pl. 0,25; 10e, pl. 0,10; 11e, pl. 0,05; 12e, pl. 0,02; 13e, pl. 0,01; 14e, pl. 0,005; 15e, pl. 0,002; 16e, pl. 0,001; 17e, pl. 0,0005; 18e, pl. 0,0002; 19e, pl. 0,0001; 20e, pl. 0,00005.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL